



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Liquidation du réseau national de surveillance aérobiologique

Question écrite n° 5769

Texte de la question

Mme Mathilde Panot alerte Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la liquidation du réseau national de surveillance aérobiologique. L'Organisation mondiale de la santé place les allergies comme quatrième maladie chronique mondiale. Elle concerne aujourd'hui déjà une personne sur 4 à une personne sur 3. 3 à 5 millions de Français souffrent d'asthme. En 2050, l'OMS anticipe que plus de 50 % de la population souffrira d'une forme d'allergies, dans lesquelles le dérèglement climatique, l'absence de diversité biologique en ville et la pollution de l'air jouent un rôle déterminant. Or la « vigie française des pollens », le réseau national de surveillance aérobiologique, a été placé en liquidation judiciaire ce mercredi 26 mars faute de subventions de l'État pour 2024 et suite à un rapport administratif pointant des problèmes de gestion. Quoi que l'on en pense, cette situation est gravissime alors que la saison pollinique est commencée, arrivant de plus en plus tôt chaque année. L'information et les données sur la répartition des pollens sont vitales pour les personnes malades et les spécialistes de santé. Un nouveau système de veille et de collecte des données serait annoncé le 2 avril. D'autres sources évoquent un rachat des données du RNSA par une start-up privée. Une telle privatisation des données serait catastrophique, ouvrant la porte à des profits sur le dos d'un bien commun d'intérêt public et des malades. En Suisse, de telles mesures sont assurées par le service public au sein de MétéoSuisse. En France, Macron a supprimé 20 % du budget de Météo France et 23 % de ses effectifs. La situation est urgente. Elle lui demande ce qui est prévu pour protéger et assurer qu'aucune des données du RNSA ne sera privatisée. Elle souhaite savoir ce qu'il va advenir de la mission de la RNSA et des moyens qui y seront accordés afin de permettre une collecte efficace et aux standards les plus élevés au service du grand nombre. Enfin, elle lui demande à ce que Meteo France puisse bénéficier des conditions nécessaires à son exercice, complémentaire de ce travail de veille et d'alerte essentiel.

Texte de la réponse

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale estime que 20 à 25 % de la population est aujourd'hui concernée par une pathologie allergique. Cette proportion devrait augmenter dans les années à venir, en lien avec les pratiques alimentaires, la composition des environnements intérieurs ou le réchauffement climatique. Les acariens et les pollens des plantes anémophiles font partie des principaux allergènes inhalés. A la suite de l'exposition à ces allergènes, les personnes allergiques développent des symptômes gênants tels que des rhinites, des dermatites atopiques ou des crises d'asthme. La surveillance des pollens revêt donc une importance essentielle afin de faciliter le diagnostic et la prise en charge des patients allergiques par les professionnels de santé. Les ministres chargés de la santé et de l'écologie ont missionné en 2023 l'inspection générale des affaires sociales et l'inspection générale de l'énergie et du développement durable, afin qu'elles évaluent le dispositif existant et formulent des propositions destinées à favoriser une surveillance optimisée. Le rapport des inspections, publié le 6 mars 2025, a mis en évidence deux grands constats : un réseau de surveillance insuffisamment structuré, et une « utilisation dévoyée des financements publics » accordés au Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA). Ainsi, conformément aux préconisations formulées dans ce rapport, les ministères chargés de la santé et de la transition écologique ont suspendu le financement public du RNSA. Ce dernier a été placé en liquidation judiciaire par le tribunal des affaires économiques de Lyon. Les ministères vont s'attacher tout au long de l'année 2025, dans le cadre d'une démarche transparente

menée en concertation avec l'ensemble des acteurs, à mettre en œuvre les recommandations du rapport, de manière à assurer au plus tôt en 2026 la continuité du service de surveillance et de l'information dispensée aux professionnels de santé et à la population sur les risques liés aux pollens. Dans le cadre de ces travaux, la nécessité a été partagée par les acteurs impliqués et concernés par la surveillance pollinique d'une mise à disposition des données historiques du RNSA en libre accès dans le cadre du nouveau dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Panot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5769

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Travail, santé, solidarités et familles

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2434

Réponse publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5281